CONSULAT GENERAL DE FRANCE A BRUXELLES

42, Boulevard du Régent 1000 BRUXELLES le 10/11/2016

Téléphone : 32 2 548 88 11

Objet : PROCES VERBAL DU CONSEIL CONSULAIRE EN FORMATION =AIDE A LA SCOLARITE= CCB2 2016/2017

La séance plénière de la Commission locale s'est tenue le 09/11/2016 à l'adresse suivante :

Consulat Général de France 42, Boulevard du Régent 1000 BRUXELLES

Participants :

Etaient présents ou représentés :

Membres de droit :

- Mme BUTEL Marie-Christine, Chef de poste ou son représentant, Consul général, Président de la CLB
- Mme GONDARD Cécilia, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger, Vice-présidente du Conseil consulaire
- Mme DE VALLOIS Catherine, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseillère consulaire
- Mme FAURE Boris, Conseiller consulaire
- Mme LAPORTE Caroline, Conseillère consulaire
- Mme MONSEU-DUCARME Anne, Conseillère consulaire
- M. SEINGRY Georges Francis, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire
- M. MICHEL Jérémy, Conseiller consulaire, procuration donnée à Mme de VALLOIS.

Membres désignés :

- Mme ALOFS Clarit, Représentant établissement d'enseignement, Proviseur du Lycée International d' Anvers
- Mme ASLANIDES Blandine, Représentant des parents d'élèves, Représentant la FCPE
- Mme BABILLON Catherine, Représentant des parents d'élèves, Représentant l'UPE
- Mme BOTELLA Claude, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Représentant le SNES
- Mme BOUGEON-MAASSEN Francine, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), représentant l'ADFE
- M. BOURGEOIS Jean-Pierre, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, représentant l'UNSA
- M. DUBRULE Jean-Louis, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), représentante de l'UFE
- M. HENOCH Gaëlle, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, représentant le SGEN-CFDT
- M. LETOURNEL Yves, Conseiller culturel ou son représentant, Attaché de coopération pour le français
- Mme VETROFF Corine, Représentant établissement d'enseignement, Chef d'établissement adjoint LFB

Experts :

- M. CARON Alexis, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires
- M. EGRET Marc, Consul-adjoint (non président de la CLB), Consul général adjoint
- Mme GANTER Maria-Tracy, Consul-adjoint (non président de la CLB)
- M. RIO Rodolphe, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires
- M. TINANT Florian, Représentant établissement d'enseignement, Directeur classes primaires cycle 3

Absents **:**

- Mme Alix COURDESSE, Conseillère consulaire
- M. SELLIER Guillaume, Conseiller consulaire
- Mme NOUZILLE Bénédicte, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Représentant le SNUIPP
- M. PEYRON Jérémie, Consul-adjoint (non président de la CLB).

Ont été remis aux membres de la commission locale les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

1/ Introduction: ouverture des travaux à 14H45. La Présidente rappelle que chaque participant est tenu de respecter le principe de confidentialité des débats.

2/ Bilan du CCB1 :
Le Président communique les éléments chiffrés de la première campagne boursière 2016/2017. L'ensemble des propositions formulées par le CCB1 ont été validées en commission nationale à l'exception de deux dossiers (rejet technique et rejet pour dossier incohérent sur chiffres).

La vice-présidente du conseil consulaire informe que la sous-utilisation de l'enveloppe des bourses au niveau mondial ne permet pas une transcription dans les faits de la volonté de générosité envers les familles françaises à l'étranger voulue par le gouvernement à travers l'augmentation du budget des bourses scolaires. Elle indique également que les élus de l'AFE ne sont pas favorables à l'obligation d'inscrire les travaux dans une enveloppe budgétaire limitative qui entraînerait une sous-consommation des crédits.

Constatant que deux enfants n'ont pas été scolarisés pour raisons financières, le conseil consulaire demande que l'avis suivant apparaisse au procès-verbal: « *Le Conseil Consulaire regrette que deux familles aient décidé de ne pas ou plus scolariser leurs enfants à cause de quotités de bourse trop faibles. Aucune famille ne devrait être exclue du système pour des raisons financières. Nous appelons l'AEFE à analyser ces dossiers en détail et à tirer les conséquences dans le cadre d'une amélioration du barème* ». Le Conseiller consulaire, Boris Faure, mentionne sur ce point le besoin de promouvoir la mixité sociale dans les établissements publics à l'étranger.

3/ Cadres réglementaire et budgétaire :
Le dialogue de gestion avec l'administration centrale a abouti, pour l'ensemble de la campagne à la fixation d'une enveloppe limitative d'un montant de 497 600 €. Le montant disponible pour la deuxième commission s'élève à 124 137,70 €. Il est supérieur à celui de l'année dernière et supérieur de 5430,30€ à l'enveloppe des besoins exprimés après application stricte du barème.

4/ Plafonds des patrimoines immobilier et mobilier :
Considérant le prix des biens immobiliers constatés sur Bruxelles, les membres du conseil proposent que le seuil d'exclusion en matière de patrimoine immobilier soit revalorisé à 250 000 euros.
Le seuil d'exclusion en matière de patrimoine mobilier est proposé au maintien à 100 000 euros.

5/ Etude des dossiers :
Les dossiers sont présentés afin d'identifier en premier lieu les baisses possibles de quotité puis les hausses jugées nécessaires. Les décisions d'attribution, de rejet et de pondération sont prises à la majorité des membres ayant voix délibérative.

Des réserves sont exprimées sur une pondération à la baisse de la quotité d'une famille proposée par l'administration. Mme Gondard, M. Faure et M. Seingry estiment que le Conseil consulaire doit s'attacher à protéger les enfants et préserver leur scolarisation dans le système français quelle que soit la situation financière de leurs parents et ne devrait pas juger de la bonne ou mauvaise gestion de la famille. Ce dossier a été soumis au vote pour lequel Mme Laporte s'est abstenue.

Une augmentation de quotité plus importante que celle envisagée par l'administration a été proposée pour un autre dossier par Mme Gondard, M. Faure et M. Seingry.

6/ Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

La demande d'une famille n'a pas pu être saisie dans l'application consulaire en raison de sa non inscription au registre des Français établis en Belgique. Cette famille n'a pas souhaité finaliser sa demande de bourse scolaire.

Un enfant a quitté le Lycée Français Jean Monnet de Bruxelles le 12 septembre (exeat). Un temps de présence de 10% a été pris en compte sur la quotité de 60% accordée en première période.

Le montant annuel des droits de scolarité CNED du Lycée Français International d'Anvers pour l'année 2016-2017 a augmenté de 5% et a fait l'objet de la mise à jour du formulaire ad-hoc.

Marie-Christine BUTEL
Consul général de France